

# 8<sup>ème</sup> Rallye Régional de la Vallée de l'Ognon VHC

03 et 04 novembre 2023

## Règlement Particulier

*Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes et les règles spécifiques rallye VHC.*

### PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : ..... vendredi 22 septembre 2023  
Ouverture des engagements : ..... vendredi 22 septembre 2023  
Clôture des engagements : ..... mardi 31 octobre 2023  
Parution du carnet d'itinéraire : ..... samedi 28 octobre 2023  
Dates et heures des reconnaissances : Samedi 28/10 et vendredi 03/11 de 09h à 12h et de 14h à 18h  
Vérifications des documents le 03 novembre 2023 de 13h00 à 19h00. Lieu : Garage PIERRAT à Melisey  
Vérifications des voitures le 03 novembre 2023 de 13h30 à 19h30. Lieu : Garage PIERRAT à Melisey  
Heure de mise en place du parc de départ le 03 novembre 2023 à partir de 13h30  
Lieu : Garage PIERRAT à Melisey  
1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs le : 03 novembre 2023 à 19h00. Lieu : Garage PIERRAT à Melisey  
Publication des équipages admis au départ le : 03 novembre 2023 à 21h30. Lieu : Garage PIERRAT à Melisey  
Publication des heures et ordres de départ le 03 novembre 2023 à 21h30. Lieu : Garage PIERRAT à Melisey  
Briefing des pilotes par écrit aux vérifications administratives  
Départ le 04 novembre 2023 du Parc fermé au Garage PIERRAT de Melisey à 08h00 pour la 1<sup>ère</sup> VHC  
Publication des résultats partiels le 04 novembre 2023  
Arrivée : ...Garage PIERRAT à Melisey  
Vérification finale le 04 novembre 2023...Lieu : Garage PIERRAT à Melisey  
Taux horaire de la main d'œuvre : .....80 .00 € TTC  
Publication des résultats du rallye le : 04 novembre 2023, 30min après le dernier arrivé au Parc Concurrent.  
Remise des prix le : 04 novembre 2023, 1h après l'arrivée du dernier Concurrent moderne  
Lieu : Parc Concurrent au garage PIERRAT à Melisey

### ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Roye Auto Sport organise le 03 et 04 novembre 2023 le 8<sup>ème</sup> Rallye VHC de la Vallée de l'Ognon en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche Comté qui a délivré le permis d'organiser numéro 60-466 en date du 29 JUIN 2023

#### Comité d'Organisation

Président : Mr CHARTON Aurélien

Membres : Bénévoles de l'Association Sportive Automobile Roye Auto Sport

Secrétariat du Rallye, Adresse :

Téléphone : 0680412252.....

Permanence du Rallye : Garage PIERRAT à MELISEY le 04 novembre 2023 de 6h00 à 21h00

#### Organisateur technique

Nom : Mr CHARTON Aurélien pour l'Association Sportive Automobile Roye Auto Sport

Adresse : 9 rue des champs

70270 LA LANterne ET LES ARMONTs

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA**

### **1.1P. OFFICIELS**

Commissaires Sportifs : .....Idem RVO 2023 moderne

Directeur de Course : .....Idem RVO 2023 moderne

Directeur de Course Adjoint : .....Idem RVO 2023 moderne

Médecin Chef : .....Idem RVO 2023 moderne

Commissaire Technique responsable : .....

Chargés des relations avec les concurrents (CS) : .....Idem RVO 2023 moderne

Chargés des relations avec la presse : .....Idem RVO 2023 moderne

**NB** : les Commissaires Sportifs seront au nombre de trois ou cinq dans tous les rallyes.

### **1.2P. ELIGIBILITE**

Le 8<sup>ème</sup> Rallye VHC de la Vallée de l'Ognon compte pour la Coupe de France des Rallyes VHC 2024.

### **1.3P. VERIFICATIONS**

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

## **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

*Conforme au règlement standard FFSA.*

## **ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES**

*Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.*

### **3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS**

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 8<sup>ème</sup> Rallye VHC de la Vallée de l'Ognon, doit être adresser à Mme STEVENOT Justine – 5 chemin des lapierras 70270 SAINT BARTHELEMY (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le mardi 31 novembre 2023 à minuit.....

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 10 voitures , limité à 150 voitures pour les 3 rallyes

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 290.00 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 580.00 €
- Engagement reçu avant le 10/10/2023 270.00 €
- Dont 5 euros pour le challenge commissaires ligue BFC

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

### 4.3P. ASSISTANCE

L'assistance autorisée sera indiquée sur le carnet d'itinéraire .....

## ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative sont .....  
Ou seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

### 6.1P. DESCRIPTION

Le 8<sup>ème</sup> Rallye VHC de la Vallée de l'Ognon représente un parcours de 161.6 kms.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40.2 km.

Les épreuves spéciales sont : ES 1.3.5 « Les noies jean » 8,4 kms et ES2.4.6 « La ravane » 5 kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire"

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

## ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

## ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA.

Le rallye VHC ne fait pas l'objet d'une dotation en prix.

Des récompenses seront remises aux vainqueurs des différentes catégories annoncées au classement.

Parc regroupement à MELISEY, 01h00 après l'arrivée du dernier concurrent du Rallye .